

De l'occupation de places publiques à la création de nouveaux modes d'engagement habitants dans les territoires urbains, comment les espaces publics peuvent-ils faire commun ?

Ce texte reprend les principales observations et pistes de réflexions élaborées au cours d'un mémoire de Master 2 « Ville et environnements urbains ». Ce travail s'intitule « *un espace public métropolitains à la dérive : une hypothèse de réponse par le commun* », écrit sous la direction de Guillaume Faburel, professeur à l'Université de Lyon 2, et Pascale Simard, directrice de pôle de l'Agence métropolitaine de l'aire lyonnaise.

Introduction : une réflexion par le commun pour repenser l'espace public métropolitain

Les espaces publics urbains se retrouvent affectés par les grandes orientations politiques et économiques qui animent les métropoles contemporaines. Ils superposent, sans toujours grande cohérence d'ensemble, des enjeux relatifs à l'urbanisme durable, à la mobilité, à la santé, à la patrimonialisation, à la *smart city*, etc.

Et, selon nous, les espaces publics connaissent, plus que jamais, un mouvement silencieux *d'enclosure*. En effet, en voulant s'inscrire dans des standards internationaux de consommation et de divertissement, ils se retrouvent pris dans des processus de privatisation et de marchandisation subtiles. Faussement promus comme des idéaux d'espaces démocratiques, ils sont d'abord des lieux de tri et de contrôle des populations, avec une sélection normée des usages qui y sont autorisés.

Le devenir auquel se destinent les espaces publics provoque résistances et revendications. Les années 2010 sont déjà remarquables par les occupations de places qui ont embrasé, à de multiples reprises, de grandes agglomérations urbaines. Ces mobilisations ont révélé des crises plus structurelles de nos sociétés. Conscients des bouleversements environnementaux que les « experts » sont incapables de résorber, suspects à l'égard de l'économie de marché, désintéressés par les formes traditionnelles de vie politique, nombreux sont les individus à vouloir reprendre en main la production de leurs conditions d'existence en investissant « l'espace public » (dans sa double dimension matérielle et métaphysique) comme un *commun* afin de lui donner une vocation d'espace d'émancipation, à contre-courant des modèles dominants : le commun entre en rupture avec les façons répandues de penser et d'agir dans et sur les territoires mais il invente aussi des modes différenciés de gouverner et de faire (de la) politique.

Contre l'enclosure de l'espace public : les habitants entrent en résistance.

Plusieurs expériences contemporaines sont emblématiques de cette volonté de rompre catégoriquement avec les modes de gestion marchands et bureaucratisés des espaces publics, pour leur rendre leur caractère subversif et « *oppositional* » (Oskar Negt, cité par Pascal Nicolas-Le Strat, 2016). C'est le cas de l'occupation de la place Taksim et du parc Gezi, à Istanbul, en 2013.

Depuis l'arrivée au pouvoir du parti de la Justice et du Développement (AKP), en 2004, la capitale turque, locomotive économique du pays, a accentué sa politique de méga-projets urbains : construction d'un troisième aéroport, édification d'une autoroute et d'un nouveau pont sur le Bosphore, transformation de son parc immobilier... (Pérouse, 2016). Dans cette

effervescence, les terrains urbanisables se raréfiant, les espaces publics représentent une réserve non négligeable de potentielles parcelles à lotir.

Un projet d'ampleur métropolitaine a fini par libérer toutes les tensions intestines. Prévues dans le quartier touristique de Beyoğlu, la reconstruction d'une ancienne caserne ottomane, devant accueillir centre commercial et hôtels de luxe, menace de s'implanter sur l'actuel emplacement d'un des derniers parcs urbains de la ville qu'est le parc Gezi.

Dans la soirée du 27 mai 2013, les premiers bulldozers commencent à déraciner des arbres du parc. Aussitôt mobilisés, les réseaux sociaux permettent à une cinquantaine de militants écologistes d'investir les lieux dans la demi-heure. Ils organisent un *sit-in* pour empêcher la progression des engins de chantiers. Mais, dès le lendemain, les forces de l'ordre, tentant de les déloger, usent de moyens démesurés. La diffusion des images des violences policières sur Internet a tôt fait de galvaniser des milliers de citoyens venus de toute la Turquie pour rejoindre les premiers militants. Durant le temps des manifestations, 11 personnes ont été tuées, et des centaines d'autres blessées ou arrêtées. C'est sans doute aussi la violation manifeste des droits fondamentaux de l'humanité dans cette répression aveugle qui a motivé autant d'individus à soutenir le mouvement naissant, au-delà donc des opinions politiques de chacun et l'intérêt ou non pour le futur projet du centre-commercial (Bedir, billet de blog, date inconnue).

Durant son occupation, le parc Gezi s'est constitué comme un espace de vie collective. Des tentes y sont plantées, une bibliothèque, une cuisine, une infirmerie sont montées, des stations radios émettent sur les ondes, pour faire du parc Gezi et ses environs un véritable espace de contestation politique. Ce temps d'occupation donne à voir les luttes quotidiennes et invisibilisées de chacun ; il donne à entendre la voix singulière des histoires personnelles.

Le temps d'un été, le parc Gezi est donc devenu cet « *alter-lieu* » (Lussault, 2017) concentrant toutes les résistances citoyennes face aux décisions arbitraires et confiscatoires de l'urbanisme en vigueur, opposées aux politiques gouvernementales, jugées antidémocratiques.

Le commun expérimente de nouvelles manières de concevoir l'espace public.

Le commun émerge dans des mouvements forts de résistance mais il se veut, dans le même temps, force de propositions et d'expérimentations nouvelles. L'occupation devient donc cet acte fondateur et créateur.

Pour rendre hommage au courage des victimes et aux principes démocratiques qu'ils défendaient lors de la *Révolution de la Dignité*, qui a eu lieu en Ukraine entre 2013 et 2014, plusieurs habitants ont décidé d'investir collectivement, en mars 2014, un terrain délaissé en plein cœur de la capitale. Il avait été occupé un temps par les manifestants de la révolution. Plus tard, les habitants le nettoient, le végétalisent pour y aménager un jardin collectif. Ils finissent par le baptiser le « *jardin des cent célestes* », en souvenir donc des victimes.

Le jardin est devenu, à la fois, un lieu de mémoire, enveloppé d'une forte charge affective et symbolique, et un lieu de *culture* de la vie démocratique. « *Il y avait cette volonté manifeste chez ces personnes d'être acteurs d'une société plus juste et solidaire, de participer*

concrètement pour changer les choses », se souvient Zhenya Kuleba¹ qui a pu observer et participer à la création du jardin. Nous empruntons à Luc Lévesque cette remarque qui conserve toute sa pertinence dans le cas du jardin des cent célestes : « *le terrain vague incarnerait un espace libérateur face à l'emprise de nos sociétés de contrôle* ». (1999)

Avec le temps, le jardin est ainsi devenu un lieu de rencontres. Des temps de dialogue, d'échanges, de fêtes rythment sa vie. Des ateliers artistiques et de sensibilisation à l'écologie, essentiellement à destination des enfants, y sont fréquemment proposés. Ces projets ne peuvent voir le jour que grâce aux dons de particuliers et d'entreprises mais surtout grâce au temps libre des volontaires. Cet investissement d'individus rappelle surtout l'envie de certaines personnes de « *ménager* » (Paquot, 2009) des lieux dans lesquels ils habitent, du monde dans lequel ils vivent, prendre soin des autres et de soi-même.

Alors, certes, le jardin a un côté très « *amateur* », reconnaît Zhenya. En ce sens, il participe d'une « *esthétique de la bricole* » (Gwiazdzinski, 2016). Mais il incarne surtout cette possibilité laissée aux corps et aux individus de s'investir dans la création de quelque chose qui fasse « *œuvre* » collective et qui permette de donner du sens et une *substance* à un espace qui en était dénué à l'origine (Lefebvre, 1996). Élément significatif, il n'y avait pas cette « *culture de l'espace public* » dans les pays de l'ex-URSS, comme lieu de rencontres, de partage et d'agir collectif. Il était davantage investi par des parades et défilés militaires. Certains événements, comme la Révolution de la Dignité, ont joué un rôle déclencheur. De nombreux Ukrainiens ont, à ce moment-là, pris conscience de leur capacité à influencer sur la vie politique. De fait, ils peuvent aussi agir pour améliorer d'eux-mêmes leurs conditions d'existence et les lieux qu'ils *habitent*.

Le commun désignerait cette volonté d'individus et de communautés a contribué ensemble et en autonomie à un « *projet de vie* » (Pascal Nicolas-Le Strat, 2016). Il n'est d'ailleurs pas anodin que l'expérience du « *jardin des cent célestes* » ait alimenté consubstantiellement une dizaine de projets similaires dans l'Est de l'Ukraine.

Quelques réalités pragmatiques du commun

A l'origine, l'organisation de la vie du jardin se voulait relativement spontanée, avec un système de gouvernance situé : les volontaires se retrouvaient pour discuter de ce qu'ils pouvaient faire pour requalifier le lieu et s'organisaient en conséquence. A titre d'exemple, plusieurs enfants voulaient une aire de jeux ; des ateliers de construction ont été mis en place. Plusieurs artistes sont intervenus pour aider adultes et enfants à construire balançoire, cabane et voiture en bois. Des projections de films et des concerts ont, par ailleurs, régulièrement lieu.

Mais tandis que l'expérience se pérennise, plusieurs problèmes, inhérents aux pratiques de commun, ont fini par émerger. Pour commencer, la question de la représentativité du mouvement s'est posée lorsqu'il a fallu lancer une procédure judiciaire pour retrouver l'actuel propriétaire de la parcelle du jardin (son occupation n'en restait pas moins illégale). Les habitants souhaitaient qu'elle entre dans le domaine public pour continuer à l'occuper, sans craindre l'expulsion. Au fil de la procédure, il s'est avéré que la parcelle avait été vendue illégalement, en 2007, à un ami du maire de l'époque ; ce dernier n'hésitait pas à se débarrasser de pans entiers de sa ville (espaces publics, patrimoine) en les vendant à son entourage fortuné. Le combat mené par les habitants se double dès lors d'une charge symbolique forte : il s'agit

¹ Zhenya a été interrogé dans le cadre du mémoire. Elle est membre fondatrice de l'ONG Misto-Sad et a fait partie des premières personnes à investir l'espace de friche pour l'aménager.

de récupérer une terre entachée par la corruption pour la transformer en un véritable espace du commun.

L'Organisation Non-Gouvernementale *Misto-Sad* (qui signifie littéralement « *la ville-jardin* ») a donc été créée dans le but de représenter au Tribunal les intérêts des habitants du jardin dans le cadre de cette procédure. Progressivement, les personnes au capital économique et culturel le plus avancé (principalement de jeunes personnes diplômées en droit) se sont investis dans les démarches administratives et se déplaçaient régulièrement au Tribunal. Malgré eux, ils ont fini par devenir les « *leaders* » du mouvement. Ils sont également devenus les interlocuteurs directs de la municipalité et des élus. Cette posture semblait plutôt arranger le reste de la communauté, dont l'intérêt à entretenir le jardin a fini par progressivement décliner (mauvais entretien de la pelouse et des arbres, absence d'arrosage des cultures). Aujourd'hui, les décisions concernant le jardin sont prises par une poignée de membres composant l'ONG...

Ce qui nous amène à soulever plusieurs questions : comment l'intérêt et l'investissement dans un commun peuvent-ils continuellement se réinventer et explorer de nouveaux possibles sans se figer dans une gestion bureaucratifiée et routinière ? Comment garder active l'*energeia* qui a motivé son instauration ? Fruit de l'opposition et de la contestation au duopole Etat et Marché, il ne peut s'assimiler aux mêmes modèles confiscatoires et discriminatoires déjà à l'œuvre dans nos sociétés.

Comme le souligne Pascal Nicolas-Le Strat, le commun se réalise fondamentalement dans une « *logique d'expérimentation continuée* » (2016). Il ne peut se cantonner à une expérimentation ponctuelle. Au contraire, le commun a besoin d'être perpétuellement éprouvé et réinventé dans de nouvelles formes et de nouvelles pratiques. Si le commun n'entre pas dans cet effort continué de forger de nouveaux possibles, « *les modèles institutionnels dominants reprennent inéluctablement le dessus* » (*op. Cit.*) pour lui imposer leurs dispositifs et modes de faire traditionnels.

Des communs urbains instituants à une ville des communs institués ?

Le cas des communs urbains italiens est emblématique de l'ambivalence de la relation entre les services de la ville et les projets portés par les habitants (Daniela Festa, 2016 ; Marie Cornu, Fabienne Orsi, et Judith Rochfeld, 2017). Une difficulté du commun s'incarne dans la capacité de sortir du local et, ainsi, de s'exprimer au plan de la commune, voire de la métropole. Dès lors, l'adoption par la ville de Bologne d'un règlement des communs, en 2014, semble proposer une solution, avant d'influencer le reste de l'Italie². La notion d'« usage collectif » devient essentielle et, au-delà d'une simple lutte contre l'accumulation capitaliste, c'est la fonction elle-même des biens et services publics qui est au cœur des questionnements (Lucarelli, 2015, *in* Daniela Festa, 2016, p.13) ; se reformule ainsi le paysage des institutions.

En réalité, nous serions encore dans une vision dirigiste de la production de l'urbain, ce qui reviendrait à une simple délégation de services publics, dans un contexte de délitement généralisée de l'Etat-providence. Par ailleurs, l'administration publique conserve le contrôle des projets proposés et les sélectionne selon les valeurs qu'elles souhaitent mettre en avant. La

²Le but premier est ainsi d'intégrer les « citoyens actifs » dans la régénération de biens communs urbains, c'est-à-dire des biens matériels, immatériels, voire numériques du secteur public ; des « pactes de collaboration » fixent les droits, devoirs, et responsabilités de chacun.

délégation de moyens et de pouvoirs serait de fait limitée ; les formes traditionnelles de l'agir et du faire se camoufleraient sous le couvert du commun et des valeurs qu'il incarne.

Certes, le gouvernement italien a instauré un décret-loi en 2014 « *Débloque l'Italie* » permettant aux communes de déléguer la gestion d'un bien à des citoyens, dans une logique d'intérêt général. Mais n'y aurait-il pas alors un « détournement du commun », ce dernier pouvant à partir de là être perçu comme une simple alternative à des services publics fragilisés, au lieu de le considérer comme un réel vecteur d' « auto-gouvernement local » ? (Dardot et Laval, 2014)

Un parallèle pourrait être fait avec la ville de Gand, en Belgique, et sa volonté de développer les communs urbains. Les inspirations italiennes sont assumées : il s'agit de soutenir des initiatives citoyennes. Pourtant, la ville de Gand souhaite devenir la « ville incontournable des communs » en s'auto-labellisant « Gand, Ville des Communs », et ainsi favoriser la venue de visiteurs pour les conférences des communs³.

Répondre à cette émergence du commun par des formes institutionnelles classiques ne pérenniserait-il pas ces formes surannées de démocratie et de production de l'urbain, sous le masque opportun du commun et de la nouveauté qu'il incarne ? Alors même que le commun invite à emprunter une voie différente des modes de faire traditionnels, il semble contradictoire de l'y intégrer, sapant ainsi, sans la saisir réellement, l'occasion de refonder de nouvelles formes de gouvernance et de production des territoires.

Comme le rappellent Dardot et Laval, le foisonnement de travaux en cours sur le commun présente comme principal intérêt de réfléchir à des voies alternatives politiques et émancipatrices aux actuelles réalisations néolibérales (*op. Cit.*)

Pour ses penseurs, le commun peut clairement participer à la redéfinition d'un nouveau sujet individuel mais surtout collectif, à la condition que le commun soit compris dans sa relation directe à la « praxis », à l'agir, pour permettre dès lors de produire ses propres règles de gestion et de conduite. Il paraît donc bien paradoxal que le commun, se présentant comme rupture et alternative, s'inscrive dans des formes préexistantes d'institutions et de droits étatiques.

Fabian Lévêque

BIBLIOGRAPHIE

³Un travail d'investigation, commandé et financé par la Ville de Gand, a été mené par la fondation P2P en 2017, se concluant par un "plan de transition vers les communs". Les auteurs Michel Bauwens et Yurek Onzia ont rédigé le rapport en 4 parties : la première contextualise l'émergence des communs urbains, la deuxième donne un aperçu des communs urbains dans d'autres pays - européens notamment -, la troisième analyse les forces et faiblesses des communs urbains de Gand, quant à la quatrième partie, elle constitue 23 propositions en matière d'adaptation institutionnelle pour passer à une "ville des communs"

<http://blogfr.p2pfoundation.net/2017/09/08/plan-de-transition-vers-communs-de-ville-de-gand/>

Bedir, M. « Architecture of Commons. How citizen-led action in Turkey reclaimed the notion of common(s) ». Note de blog disponible en ligne : <http://archifutures.futurearchitectureplatform.org/volum-2-the-studio/architecture-of-commons/>

Cornu, M., Orsi, F., et Rochfeld, J. (dir.). 2017. "Communs urbains". *Dictionnaire des biens communs*. Paris. PUF. p.285-291.

Dardot, P et Laval, C. 2014. *Commun, essai sur la révolution au XXIe siècle*. Paris : La Découverte.

Gwiazdzinski, L. 2016. « Nouvelles utopies du faire et du commun dans l'espace public », *Urbia*, n°19, p. 123-144.

Lefebvre, H. 1996. *Writing on cities*. Oxford : Blackwell.

Lévesque, L. 1999. « Le terrain vague comme monument », *Inter*, n°73, p. 27-30

Lucarelli, A. 2015. « Du public au commun », séminaire « Un statut juridique pour les biens communs », organisé par F. Orsi (Université Aix-Marseille) et F. Sultan (Vecam), Maison des sciences de l'homme, Paris, 19 mai 2015. In Festa, D. « Les communs urbains. L'invention du commun », *Tracés. Revue de Sciences humaines*. 16. 2016.

Lussault, M. 2017. *Hyper-lieux*, Paris : Editions du Seuil, p. 170.

Nicolas-Le Strat, P. 2016. *Le travail du commun*, Saint-Germain-sur-Ille : Editions du commun.

Paquot, T. 2009. *L'espace public*, Paris : La Découverte.

Pérouse, J.-F.. 2013. « Le parc Gezi : dessous d'une transformation très politique », *Métropolitiques*.